



Réévaluation de pension alimentaire

Par **orornico**, le **31/07/2012** à **16:48**

Bonjour ,

Voilà je suis divorcée depuis bientôt 2 ans , je verse une pension alimentaire a mon ex femme pour mes 2 filles qui est de 200e , et la elle a fait réévalué la pension alimentaire donc c'est passé a 207e et elle me réclame l'année dernière , a t'elle le droit de revenir en arrière ? en sachant que quand le divorce a été prononcé je vivais seule et j'étais intérimaire , la je suis en couple avec 2 enfant et je suis embauchée donc je n'est plus le même salaire .

Et quand le divorce a été prononcé , elle n'avait ni permis de conduire ni voiture du coup je fesai les aller retour , mais la elle a le permis et la voiture et elle a changer de département elle est parti a 80 km de chez moi , es ce toujours a moi de faire les aller retour ?

cdlt